



## Ré ouverture ARE après démission poste

-----  
Par tdo 0738

Bonjour,

Licencié en octobre 2021, j'ai signé un CDI en Janvier 2022. Mon ARE m'a permis de compenser une perte de salaire en consommant quelques jours d'indemnisation. Au premier trimestre 2025 j'envisage de changer de poste en démissionnant et en signant un nouveau CDI dans la foulée. Mes allocations vont être suspendues et je souhaite solder mes jours acquis de mon ARE suite inscription en 2021 en passant par l'instance paritaire de France Travail. Si je démissionne d'un CDI pour en signer un autre, quelles sont mes chances de réponse positive pour récupérer mes allocations obtenues par l'instance paritaire ? Merci

-----  
Par ESP

Bonjour

Quel que soit l'historique, vous êtes actuellement en CDI et ne pourrez percevoir des ARE que si vous êtes licencié, pas démissionnaire.